Ville de
PESSAC
pessac.fr

SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

Edition mars 2024



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un SPASER ? 3
Qu'est-ce qu'un achat public durable ? 4

La Commune de Pessac 5
La volonté de la Commune 5

L'intégration du SPASER dans la démarche globale de la Ville en faveur du développement durable 6/7
Le cadre juridique 8
L'architecture du SPASER de la Ville 8

Les 4 axes 9/12
Axe 1 : Promotion de l'engagement environnemental 13
Des achats qui dynamisent la transition écologique 13
Action 1 : Pessac sans plastique 13
Action 2 : Végétalisation et sauvegarde de la biodiversité 13
Action 3 : Contrôle des émissions polluantes et réduction de l'empreinte carbone 14
Action 4 : Economie des ressources et lutte contre le gaspillage 15
Action 5 : Recours aux outils d'identification et de certification de la qualité environnementale des produits 16

Axe 2 : Promotion de l'engagement solidaire et de la qualité du cadre de vie 17
Des achats qui favorisent la cohésion sociale et l'égalité des chances 17
Action 1 : Insertion des publics éloignés de l'emploi 17
Action 2 : Ville plus accessible face au handicap 18
Action 3 : Egalité Femme-Homme 18
Action 4 : Préservation de la santé des Pessacais 19
Action 5 : Neutralité du Service Public 20

Axe 3 : Promotion de l'efficience économique 21
Des achats qui renforcent l'activité économique du territoire 21
Action 1 : Développer l'activité avec les PME/TPE/ESS 21
Action 2 : Faciliter l'accès et la connaissance de la commande publique 22
Action 3 : Former les acheteurs de la Ville aux enjeux du Développement Durable 22
Action 4 : Développer les retours d'expériences et les échanges avec les titulaires des marchés 22

Axe 4 : Promotion de l'innovation 23
Des achats porteurs d'innovation qui contribuent au développement durable 23
Action 1 : Développer une stratégie d'identification de l'innovation 23
Action 2 : Encourager l'émergence de propositions issues du secteur économique 24

Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables « SPASER »

est un ensemble de lignes directrices présentant les objectifs que la collectivité se propose d'atteindre au terme d'une durée déterminée.

Il s'agit d'une obligation dès lors que le montant annuel des achats d'une collectivité dépasse 50 millions d'euros annuels, à partir du 1er janvier 2023.

Qu'est-ce qu'un achat public durable ?

Le développement durable se définit comme « UN MODE DE DÉVELOPPEMENT QUI RÉPOND AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES À RÉPONDRE AUX LEURS ».
Les achats publics durables, ou responsables, sont ceux qui recouvrent la prise en compte du développement durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la commande publique.

Le plan national d'action définit l'achat public durable comme : Un achat public qui :

intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;

prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ; permettant de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;

intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

La Commune de Pessac

La commune de Pessac se situe en Gironde et compte plus de 67 000 habitants.

Sa superficie est de 38 km² dont 11 km² de zones naturelles.

Le montant annuels des achats s'élève à plus de 12 M€ (budget de fonctionnement - source exécution 2021).

Par ailleurs, ce sont plus de 100 M€ de dépenses d'investissement qui sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements de 2021 à 2026, qui se traduiront nécessairement par des achats publics.

Ces achats effectués par Pessac constituent un levier important de mise en application d'une politique volontariste de promotion du développement durable sur toute la commune.

La volonté de la Commune

Bien que la Commune de Pessac ne soit pas, à ce jour, obligée de se doter d'un SPASER, elle poursuit SON ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX TRAVERS DE SES MARCHÉS PUBLICS.
Soucieuse de s'impliquer et de préparer l'avenir des générations futures, Pessac souhaite aujourd'hui adopter un schéma de promotion des achats responsables, dans lequel elle présente ses objectifs et les moyens qu'elle y consacrera pour promouvoir et mettre en œuvre la triple dimension du développement durable (social, environnemental et économique).
Ce souhait d'intégration du Développement Durable s'accompagne d'une volonté d'écoute et de veille relative aux solutions innovantes qui concourent également à la mise en œuvre d'achats responsables.

L'intégration du SPASER dans la démarche globale de la Ville en faveur du développement durable



Pessac a fait le choix d'une mise en perspective pluriannuelle de ses actions, pour donner sur une période de long terme d'avantage de force à ses engagements pris auprès des Pessacais, et les inscrire dans un calendrier préétabli.

EN 2021, LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE ONT ÉTÉ CONSOLIDÉS, PROGRAMMÉS ET STRUCTURÉS, CONCRÉTISANT AINSI LES AMBITIONS POLITIQUES MUNICIPALES.

La Ville s'est ainsi dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI vert). Afin de mesurer l'impact écologique de son PPI, qui sera actualisé chaque année, la Ville a été accompagnée, par l'Afnor, garant de l'impartialité de la démarche afin d'élaborer une grille d'évaluation lui permettant de mesurer en temps réel l'impact écologique de chacun de ses projets au regard des objectifs de développement durable de l'ONU et des quatre finalités de son propre Agenda des solutions durables.

IL SERA AINSI POSSIBLE DE PROCÉDER À DES AJUSTEMENTS CHAQUE ANNÉE, SELON LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION, ET DE S'ENGAGER SUR UNE TRAJECTOIRE DE PROGRÈS.

Cette démarche permettra d'estimer l'impact "transition écologique" de toutes les activités municipales, et rendra compte de la réelle diversité de l'action de la ville sur tous les Objectifs de Développement Durable (ODD).

EN 2022, LA VILLE POURSUIT SES TRAVAUX DE PLANIFICATION ET PILOTAGE DE SES POLITIQUES PUBLIQUES :

La démarche d'évaluation de l'impact écologique des projets inscrits au PPI vert doit être étendue aux politiques publiques financées par le budget de fonctionnement.

L'Agenda des Solutions Durables doit être élaboré et approuvé pour la période 2022/2026.

Par une motion adoptée par le Conseil Municipal en septembre 2021, les élus de la Ville de Pessac ont rappelé que la mobilisation des collectivités locales est indispensable pour freiner drastiquement le réchauffement climatique et ses conséquences sur les ressources humaines, animales et naturelles. Ils ont réaffirmé leurs engagements pris en 2014, pour une écologie du quotidien mise en œuvre durant toutes ces dernières années, et plus particulièrement en 2021 par les actions suivantes :

- Le Plan Vélo
- Le Plan bien-être animal
- Actions de concertation et participation citoyenne
- Motion Climat
- Le Plan de décarbonation

PPI VERT

BUDGET VERT

PLAN VELO

PLAN BIEN ETRE ANIMAL

CONCERTA-TION

MOTION CLIMAT

PLAN DE DECARBO-NATION

EN 2023, APRÈS LE PPI VERT QUI DONNE DÉSORMAIS UNE LECTURE ENVIRONNEMENTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, LA VILLE DE PESSAC A POURSUIVI SON TRAVAIL SUR LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIS PAR L'ONU, AVEC LE VOLET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT. LE BUDGET DE LA VILLE DEVIENT DONC MAINTENANT BUDGET VERT, OÙ 100% DES DÉPENSES SONT CONSIDÉRÉES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, RENFORÇANT UN PEU PLUS L'IMPORTANCE DU SPASER.

Pour renforcer sa capacité de lutte contre le réchauffement climatique, Pessac accentue sa stratégie de commande publique durable en intégrant tous les enjeux de transition écologique dans les achats pessacais. L'objectif est de dépasser le cadre strictement juridique de l'achat public pour une approche intégrant toutes les dimensions sociales et environnementales de l'achat. Progressivement, la Ville inclura ou renforcera dans toutes les étapes de son processus d'achat les aspects d'inclusion sociale, de filière de consommation locale, de réemploi et cycle de vie des produits, de circuits courts, etc.



















Le cadre juridique

L'OBLIGATION POUR LES COLLECTIVITÉS, AYANT UN MONTANT DE DÉPENSES ANNUELLES SUPÉRIEUR À 100 MILLIONS D'EUROS, DE SE DOTER D'UN SPASER RÉSULTE DE LA LOI DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

À compter du 1er janvier 2023, la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit d'abaisser ce seuil à 50 millions d'euros.
Cette disposition est codifiée à l'article L. 2111-3 du Code de la commande publique.
Le SPASER détermine des objectifs de passation des marchés publics à caractère social, environnemental et économique.



L'architecture du SPASER de la Ville

Le présent schéma a vocation à être mis œuvre pour la période 2022-2026. Organisé en 4 axes thématiques, chacun d'entre eux sera détaillé afin de présenter les projets portés par la Ville, et les différentes actions menées :
En effet, la Ville Pessac souhaite œuvrer au renforcement de la prise en compte du développement durable dans ses achats en incluant une dynamique de sensibilisation vers ses partenaires économiques. Cette logique de dialogue et d'échange se traduira par des outils souples permettant une réflexion interne et un questionnement sur les enjeux et actions à mener pour répondre aux grands objectifs de développement durable.

DANS UNE VOLONTÉ DE TRANSPARENCE ET AFIN DE PARTAGER LES RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS DÉJÀ MENÉS, DES BILANS SERONT ÉGALEMENT ÉTABLIS ET PRÉSENTÉS.

Les 4 axes

SPASER



Promotion de l'engagement environnemental



ACTION 1 ACTION 2 ACTION 3



ACTION 4 ACTION 5

SPASER

axe 2 — Promotion de l'engagement solidaire et de la qualité du cadre de vie

- **ACTION 1** — Insertion des publics éloignés de l'emploi
- **ACTION 2** — Ville plus accessible face au handicap
- **ACTION 3** — Egalité Femme Homme (PESSAC S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ CONTRE LES DISCRIMINATIONS)
- **ACTION 4** — Préservation de la santé des Pessacais
- **ACTION 5** — Neutralité du Service Public

SPASER

axe 3 — Promotion de l'efficience économique

- **ACTION 1** — Développer l'activité avec les PME/TPE/ESS (ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE — REFLÉTONS NOS AMBITIONS)
- **ACTION 2** — Faciliter l'accès et la connaissance de la commande publique
- **ACTION 3** — Former les acheteurs de la Ville aux enjeux du développement durable
- **ACTION 4** — Systématiser les retours d'expériences et les échanges avec les titulaires des marchés

SPASER

axe 4

Promotion de l'innovation

Développer une stratégie d'identification de l'innovation

ACTION 1

Encourager l'émergence de propositions issues du secteur économique afin de trouver de nouvelles solutions

ACTION 2

Une restitution annuelle

axe 1

PROMOTION DE L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Des achats qui dynamisent la transition écologique

Pessac sans plastique

PESSAC SANS Plastique

ACTION 1

Consciente de l'impact écologique que représente le plastique, et grâce aux solutions nouvelles disponibles, **la Ville de Pessac s'engage dans une dynamique de zéro plastique** dans ses achats, notamment ceux à usage unique.

Mise en œuvre opérationnelle

- Achat de matériaux autres, réutilisables, biosourcés ou recyclés
- Adjonction de la charte « Pessac sans plastique » aux dossiers de consultations d'entreprise relatifs aux Fournitures Courantes et Services (exécution, conditions de livraison…)
- Intégrer des clauses favorisant les livraisons sans emballage, sans plastique, ou en matériaux recyclés, pour les marchés de fournitures notamment.

Végétalisation et sauvegarde de la biodiversité

Embellir les 4 places du centre-ville

ACTION 2

Pour améliorer la qualité de l'air, préserver la biodiversité de la Ville, offrir à ses habitants un cadre de vie harmonieux et vivant, la Ville de Pessac prend en compte dans ses marchés, notamment de travaux, des projets de végétalisation et veille à la sauvegarde de la biodiversité. En effet, **la nécessité de bâtir doit s'accompagner d'une volonté de verdir.**

Mise en œuvre opérationnelle

- Prise en compte des obligations en matière de perméabilité des sols et de végétalisation des toitures, en application de la Loi Climat et Résilience 2021, et réalisations d'études préalables sur le potentiel de densification de la zone concernée.

 Notre volonté : Limiter l'artificialisation des sols et reperméabiliser les surfaces des terrains communaux.
- Intégration d'exigences de végétalisation dans les marchés de travaux.
- Pour les marchés d'envergure, application de la possibilité d'exclure de la procédure de passation les candidats n'ayant pas répondu à leur obligation d'établir un plan de vigilance l'année précédant la passation du marché.

Objectif

Dans une volonté d'anticiper la mise en œuvre des récentes réglementations, la Ville de Pessac projette de systématiser le recours à des critères d'attribution à caractères environnementaux. Aussi, ***100% des marchés présenteront de tels critères d'ici 2025.***

axe 1

Contrôle des émissions polluantes et réduction de l'empreinte carbone

ACTION 3

Face à l'urgence climatique et la détérioration de la qualité de l'air induite par les émissions polluantes et les rejets dans l'atmosphère, **la Ville de Pessac renforce ses actions pour réduire son impact environnemental à travers ses marchés.** Des bilans et des actions de prévention sont menés et seront développés. Des clauses et objectifs seront intégrés dans les marchés afin de parvenir à un bilan positif.

Mise en œuvre opérationnelle

- Plan de décarbonation de la Ville
- Réalisation d'un audit pour les bâtiments de la Ville dans une finalité de renforcement de la performance énergétique du parc immobilier
- Achats de véhicules d'occasion, hybrides ou électriques
- Insertion de critères d'attribution ou de clauses d'exécution relatifs à l'utilisation de modes de transports décarbonés par les prestataires s'agissant des marchés de prestations intellectuelles ou de services
- Insertion de pénalités en cas de manquement des titulaires aux clauses prévoyant l'utilisation de mode de transports décarbonés
- Des achats en faveurs des circulations dites « douces » (marche, vélo...)

Objectif

*Atteindre **100% de véhicules légers propres** dans le parc automobile de la Ville d'ici la fin du mandat.*

FOCUS SUR LE VÉLO

*Actuellement, Pessac dispose de **112,6 km de pistes cyclables** et propose depuis plusieurs années déjà **des enveloppes financières, en augmentation, en faveur du vélo !***

axe 1

Économie des ressources et plan de lutte contre le gaspillage

ACTION 4

Afin de développer une consommation raisonnée et vertueuse, la Ville de Pessac met en œuvre au travers de ses achats publics une politique d'économie des énergies, mais également **un modèle d'achat axé sur une consommation circulaire,** en rupture avec le système linéaire.

Mise en œuvre opérationnelle

- Pour réduire la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, priorité à l'exigence d'équipements performants et à l'acquisition de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements.
- Insertion de clauses d'exécution prenant en compte la fin de vie des achats, leur valorisation ou leur recyclage.
- Renforcement des achats de produits issus du recyclage, du réemploi ou de la réutilisation.
- Sensibilisation des opérateurs candidats aux techniques de réduction du gaspillage au travers des critères d'attribution.
- Mise en avant du critère du coût global par rapport au simple critère prix.
- Sensibilisation des services à une logique de consommation raisonnée et raisonnable, via notamment la réalisation d'un inventaire de l'existant à consulter avant achat.
- Insertion de clauses de maintenance visant à réparer le produit défectueux lorsque cela est envisageable, au lieu d'un consommer un neuf.
- Valorisation des déchets, de la restauration aux déchets verts.

Objectif

*Pour les marchés d'achat de livres, brochures, dépliants imprimés, papeteries, papier d'impression et papier de photocopie, dépasser le taux légal imposant que 40% des achats annuels dans cette catégorie soient issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pour **passer à un taux constant minimum de 50%.***

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

*Alors que l'actuel mode de consommation se fonde sur un modèle linéaire (produire-consommer-jeter), **l'économie circulaire propose un modèle de recyclage, réemploi, réutilisation.***

*Ce cercle vertueux permet donc d'**économiser les ressources et de lutter contre le gaspillage** induit par le mode de consommation linéaire.*

LE MECENAT : OUI AUX DONS !

Pessac promeut les dons de produits ou biens destinés à être jetés par des entreprises aux associations dans un souci d'éviter le gaspillage ! Tout se réutilise, tout se donne, rien ne doit se perdre !

axe 1

Recours aux outils d'identification et de certification de la qualité environnementale des produits

ACTION 5

L'intensification de l'impératif de prise en compte du développement durable dans les normes a permis l'émergence de nombreux référentiels permettant d'identifier et **valoriser la qualité des produits ou services** s'inscrivant dans cette démarche. La Ville de Pessac renforce l'intégration de ces outils dans ses marchés publics, éléments pratiques et constructifs pour s'assurer de la conformité des achats aux objectifs qu'elle porte.

Mise en œuvre opérationnelle

- Intégrer des écolabels ou équivalents, comme critères d'attribution ou clauses d'exécution dans les documents de consultation.
- Recours aux critères de labélisation dans les critères d'attribution.
- Spécifications techniques environnementale intégrées au besoin ou équivalent.

Objectif

*La Ville de Pessac souhaite **recourir aux critères de labélisations dans ses critères d'attribution,** et non au label pour permettre aux opérateurs de répondre et de se préparer à une transition interne.*

DES INDICATEURS DÉDIÉS À LA PROMOTION ENVIRONNEMENTALE

- *Total annuel des marchés intégrant des clauses **« zéro plastique »***
- *Pourcentage de marchés contenant des **critères d'attribution à caractère environnemental***
- *Pourcentage de marchés contenant des **clauses d'exécution à caractère environnemental***
- *Pourcentage du **parc automobile basse énergie et électrique***
- *Nombre de marchés imposant le **réemploi, le recyclage, la réutilisation***
- *Nombre de marchés intégrant une exigence de **performance énergétique***
- *Nombre de marchés intégrant une **exigence de réparabilité***
- *Nombre de marchés attribués comprenant des **labels ou équivalent.***

axe 2

PROMOTION DE L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Des achats qui favorisent la cohésion sociale et l'égalité des chances

Insertion des publics éloignés de l'emploi

ACTION 1

Face aux difficultés que rencontrent certains de ses habitants pour accéder à l'emploi, la Ville de Pessac et ses partenaires concourent à **la réussite collective par l'insertion professionnelle.**

Mise en œuvre opérationnelle

- Identification du potentiel « insertion » de chaque achat dès la phase d'expression du besoin, sur toutes les natures d'achat.
- Calibrage et exécution des clauses d'insertion en lien avec le PLIE des Sources dès la programmation des achats.
- Mise en place de marchés réservés aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (dites « SIAE »).
- Information des opérateurs économiques des possibilités de co-traitance et de sous-traitance avec les structures de l'insertion.

Objectif

*Augmenter chaque année le nombre de **marchés réservés et le nombre d'heures d'insertion, en diversifiant les secteurs d'activité.***

UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÈ

***Le Plan Local d'Insertion et d'Emploi PLIE des Source**s est un partenaire privilégié de la Ville de Pessac. En collaboration avec ses référents, la Ville propose des heures d'insertion par l'emploi dans ses marchés publics.*

***Le PLIE** accompagne les personnes en difficulté pour les aider à construire leur projet professionnel et bâtir leur projet d'insertion.*

*En 2021, ce sont **plus de 1 400 heures d'insertion** qui ont pu être inscrites, et exécutées dans nos marchés grâce à ce partenariat, au bénéfice de publics désireux de s'insérer par la voie de l'emploi.*

axe 2

Ville plus accessible face au handicap

ACTION 2

La Ville de Pessac se fixe comme ambition de **lutter contre les inégalités et de renforcer l'accessibilité des personnes en situation de handicap.** Cette action, menée au travers des achats publics, visera à permettre une meilleure accessibilité aux espaces et services publics, mais aussi à favoriser une insertion, notamment professionnelle, lorsque cela est nécessaire.

Mise en œuvre opérationnelle

- Renforcer les partenariats et contacts avec les entreprises adaptées.
- Concertations publiques sur les projets permettant une réflexion accrue des besoins sous l'angle de l'accessibilité.

Objectif

*Déjà engagée dans **un soutien aux personnes en situation de handicap,** la Ville de Pessac dispose d'un point d'accueil handicap. Aujourd'hui, c'est au travers de ses marchés qu'elle souhaite poursuivre dans cette démarche et renforcer son engagement en ce sens.*

Egalité Femme Homme

ACTION 3

Dans **une dynamique d'échange et de sensibilisation,** la Ville de Pessac s'engage pour l'égalité Femme-Homme au travers de ses marchés publics. Alors que certaines inégalités perdurent, c'est en interrogeant et en dialoguant avec les candidats et les attributaires de ses marchés que Pessac souhaite faire émerger une volonté d'introspection et de questionnement interne sur les pratiques et politiques menées.

Mise en œuvre opérationnelle

- Élaboration et transmission de questionnaires relatifs à la structure RH aux attributaires au début et à l'issue de l'exécution des marchés, dans une logique d'échange et de retour d'expérience.
- Demande de transmission d'un plan de progrès de lutte contre les discriminations Femmes-Hommes lorsque l'entreprise attributaire en a un.

axe 2

Préservation de la santé des Pessacais

ACTION 4

Attentive au bien-être de ses habitants, tous âges confondus, Pessac s'engage à améliorer cet aspect du quotidien au travers de ses marchés publics. En effet, les possibilités offertes par les textes et réglementations lui permettent de se saisir de cet enjeu et d'y répondre afin de contribuer au **bien-être de ses habitants,** grâce à des achats tendant vers une alimentation vertueuse mais également des produits dont l'empreinte toxique doit s'alléger (y compris les matériaux).

Mise en œuvre opérationnelle

- Mettre en place des mesures de vigilance relatives à l'utilisation de certains composants présentant des risques pour la santé, par exemple les perturbateurs endocriniens dans les marchés passés par la collectivité, vigilance basée notamment sur l'exigence de « fiches produits »
- Réaliser des audits de qualité de l'air
- Recourir à des achats de denrées issues de l'agriculture biologique
- Recourir à des critères d'attribution imposant la présentation de labels vertueux, ou équivalents, lors des achats de produits alimentaires, ménagers, de matériaux ou de biens courants
- Recourir, lors des achats de denrées alimentaires, à des critères d'attribution imposant la présentation de signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou de mentions valorisantes
- Recourir au critère de la saisonnalité dans l'achat de fruits et légumes

Objectif

*Dépasser le taux légal imposant qu'au moins 20% des achats alimentaires à destination des restaurants scolaires et des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans soient **issus de l'agriculture biologique pour parvenir à un taux minimum de 30%.***

*Dépasser le taux légal imposant qu'au moins 50% des achats alimentaires à destination des restaurants scolaires et des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans **soient durables et de qualité par références aux labels établis ou équivalents, pour atteindre un taux de 60%.***

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES RISQUES ET NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

- *Perturbateurs endocriniens*
- *Irritants*
- *Allergènes*
- *Cancérogènes potentiels*

axe 2

Neutralité du Service Public

ACTION 5

Conformément aux règlementations nationales parues à l'été 2021 et dans la continuité de ses engagements antérieurs, la Ville de Pessac promeut le **vivre-ensemble de ses habitants et le respect des principes de la République.**
Ainsi, aux travers de ses marchés, elle entend mettre en avant ces objectifs mais également les impératifs liés à l'exécution du service public.

Mise en œuvre opérationnelle

- Lorsque le marché confie au titulaire l'exécution de tout ou partie d'un service public, une clause imposant le respect de la neutralité et de la laïcité sera intégrée.
- Lorsque le titulaire d'un marché comprenant l'exécution de tout ou partie d'un service public confie l'exécution d'une partie de la réalisation à des tiers, une clause imposant que le titulaire informe ses sous-traitant des obligations de respect de la neutralité et de la laïcité sera intégrée.
- Des pénalités seront intégrées dans les documents marchés en cas de manquement.

DES INDICATEURS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- *Nombre d'**heures d'insertion** et profils des personnes en ayant bénéficié*
- *Nombre de secteurs d'activités porteurs de clauses d'insertion : **prestations de service, travaux, prestations intellectuelles....***
- *Sensibilisation des opérateurs économiques à l'**égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations.***
- *Nombre de **structures inclusives ou sociales et solidaires** attributaires de marchés.*
- *Montant annuel des achats de **denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique.***
- *Montant annuel des achats de **denrées alimentaires portant des signes d'identification de la qualité et de l'origine.***

axe 3

PROMOTION DE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

Des achats qui renforcent l'activité économique du territoire

Développer l'activité avec les PME/TPE/ESS

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RE|LÉTONS NOS AMBITIONS

ACTION 1

Accentuer l'accès aux marchés publics de la Ville pour les très petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux artisans afin de **promouvoir leur savoir-faire et contribuer à un développement du tissu économique local.**

Mise en œuvre opérationnelle

- Recenser annuellement les besoins des services de la Ville.
- Partager avec des fournisseurs du tissu économique de proximité les achats programmés de la Ville, lors de rencontres organisées par les services dédiés.
- Conduire des opérations proactives de sourcing.
- Élaborer un annuaire de veille économique, recensant l'activité des opérateurs économiques mais également les démarches en matière de développement durable.
- Informer les divers opérateurs économiques sur les possibilités de cotraitance et sous-traitance.
- Encourager les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à se faire référencer sur les plates formes dédiées des marchés publics.
- Intégrer les structures de l'ESS dans le panel des entreprises sollicitées pour les marchés de faible montant lorsque les procédures le permettent.

LES ACHATS SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Le Code de la Commande Publique autorise les acheteurs à passer les marchés d'un montant total inférieur à 40 000 € pour les services et fournitures, et 100 000€ pour les travaux, sans publicité ni mise en concurrence.

Cette procédure permet donc de se tourner directement vers des PME, TPE et artisans, pour leur permettre de répondre au besoin exprimé.

Cela s'effectue sous réserve du respect des principes de la commande publique, prévoyant que les acheteurs ne concluent pas systématiquement de tels marchés avec les mêmes attributaires !

axe 3

Faciliter l'accès et la connaissance de la commande publique

ACTION 2

La Ville contribue à favoriser **un accès élargi au secteur de la commande publique,** qui peut sembler parfois administrativement lourd aux opérateurs désireux de candidater.

Mise en œuvre opérationnelle

- Organisation de rencontres entre la Ville de Pessac et les acteurs économiques dans une volonté d'échange et d'information, dans le respect des principes régissant la commande publique.
- Renforcement du lien avec les chambres consulaires.
- Orientation des opérateurs désireux de connaitre la commande publique, pour répondre aux marchés de la Ville, vers des organismes habilités à apporter une assistance pour répondre aux appels d'offre.

LES PARTENAIRES CONSULAIRES

La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sont des partenaires indispensables de la connaissance de l'offre fournisseurs sur le territoire. ***L'objectif est de pérenniser le principe de rencontres régulières avec ces structures et leurs adhérents.***

Former les acheteurs de la Ville aux enjeux du développement durable

ACTION 3

Les objectifs du développement durable doivent être la préoccupation de chacun pour le bien-être de tous. Il est important que tous les acteurs de l'achat public de la Ville **partagent une connaissance commune des enjeux et mécanismes.**

Mise en œuvre opérationnelle

- Inscrire des actions « développement durable » dans le plan de formation
- Développer l'information et le conseil relatifs aux pratiques dynamiques de l'achat : sourcing, benchmark...

Systématiser les retours d'expériences et les échanges avec les titulaires des marchés

ACTION 4

Attentive à la compréhension des contraintes rencontrées par les attributaires et désireuse de **renforcer le lien avec les acteurs du tissu économique,** la Ville de Pessac entend développer les retours d'expériences et faire émerger un dialogue continu avec ses attributaires.

Mise en œuvre opérationnelle

- Instauration de bilans intermédiaires en cours d'exécution du marché
- Retour d'expérience proposé à l'attributaire à la fin du marché.

Objectif

*En renforçant le dialogue et le climat de confiance, Pessac entend inviter les opérateurs à participer à ses côtés au développement d'**une efficience économique vertueuse et attractive !***

DES INDICATEURS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

- *Pourcentage de **PME/TPE/ESS attributaires,** en fonction de la nature des achats.*
- *Nombre moyen de **dépôts de candidatures** par nature de marchés.*

axe 4

PROMOTION DE L'INNOVATION

Des achats porteurs d'innovation qui contribuent au développement durable

Développer une stratégie d'identification de l'innovation

ACTION 1

Délicate à appréhender du fait de son caractère novateur, récent ou peu étendu, **l'innovation dans les marchés publics permet pourtant d'apporter des solutions favorables aux objectifs du développement durable.**
Consciente des nombreux apports positifs de ce domaine, la Ville de Pessac s'emploie à aller à la rencontre des opérateurs proposant des produits innovants.

Mise en œuvre opérationnelle

- Utiliser une grille d'analyse spécifique permettant l'identification du caractère innovant d'un produit, d'une technique ou d'un procédé.
- Réaliser des opérations de benchmark et de sourcing régulières.

L'INNOVATION

Sont considérés comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés.
Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise.
Depuis décembre 2021, les marchés identifiés comme étant innovants peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence dès lors que leur montant total est inférieur à 100 000€ H.T.

axe 4

Encourager l'émergence de propositions issues du secteur économique afin de trouver de nouvelles solutions

ACTION 2

Dans une volonté de recueillir et capter un panel de solutions innovantes, la Ville encourage les candidats à faire part de leurs propositions pour répondre à ses besoins. En laissant la parole aux acteurs du secteur économique, Pessac s'engage dans une démarche visant à **faire émerger les nouvelles solutions !**

Mise en œuvre opérationnelle

- Proposer un outil de détection de l'innovation (exemple : grille d'analyse).
- Réfléchir les besoins exprimés dans une logique intégrant un temps de réflexion axé sur la recherche d'innovation dans le domaine visé.
- Effectuer des sourcings fréquents afin d'actualiser la veille fournisseurs en matière d'innovation.
- Autoriser et promouvoir les variantes dans les documents de marchés.

DES INDICATEURS DÉDIÉS

- *Nombre de **marchés attribués** annuellement sur proposition de variante*
- *Nombre de marchés d'**innovation** attribués annuellement.*

SPASER
Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

Contact :
Le Service de la Commande Publique du Pôle Territorial Sud
05 35 31 96 82 - 05 57 29 90 60

BORDEAUX MÉTROPOLE

Ville de Pessac - Dossier de presse - Direction de la Communication - Conception et impression imprimerie municipale
Papier issu de forêts gérées durablement - ©Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique - Édition 2025.